

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 34 (1942)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

34^{me} année

Janvier 1942

N° 1

Le congrès syndical extraordinaire.

Le congrès extraordinaire, convoqué par l'Union syndicale suisse les 29/30 novembre 1941, à Berne, s'est occupé exclusivement des problèmes économiques et sociaux soulevés par la guerre. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour: structure et organisation de l'économie de guerre en Suisse; les tâches et les tendances de l'économie de guerre; la politique des contrats collectifs et le principe de l'applicabilité générale; les effets de la guerre sur la politique sociale et les modifications structurelles dans ce domaine; la politique financière pendant la guerre.

1. Structure et organisation de l'économie de guerre en Suisse.

Cet exposé a été présenté par le collègue Martin Meister, secrétaire de l'Union syndicale. Il a commencé par rappeler qu'en temps de paix l'Etat était infiniment soucieux de respecter le libre jeu des forces et l'initiative privée. Mais le régime de pénurie croissante consécutif à la guerre rend de plus en plus nécessaire une économie dirigée, ce qui ne va pas, naturellement, sans comporter de profondes interventions de l'Etat et une limitation des libertés et des droits des citoyens.

Une comparaison entre l'économie de guerre au cours de la conflagration mondiale de 1914/18 et celle d'aujourd'hui est nettement à l'avantage de l'organisation actuelle. Du point de vue économique, on peut dire que la Suisse a été prise à l'improviste par le conflit de 1914. Notre pays n'ayant fait aucun préparatif de défense économique n'a eu d'autre ressource que d'improviser. Au bout de quelques semaines, on manquait déjà partout du nécessaire. La situation de plus en plus précaire de larges milieux aggrava rapidement les oppositions et les conflits économiques et sociaux. Cette évolution finit par aboutir à la grève générale de 1918.

En septembre 1939, nous disposions des expériences de 1914/18 et des grandes crises économiques de l'après-guerre.